



Règles de vie

1. Lorsqu'un professeur ou toute autre personne entre en classe, je me lève et je me tais immédiatement.
2. Je lève le doigt pour prendre la parole ; je n'interromps pas quelqu'un qui parle, je patiente.
3. J'ai une attitude respectueuse envers mes professeurs et mes compagnons de classe : je m'habille, je me tiens et je parle correctement. Piercing, casquettes, « top », jupes trop courtes, pantalons troués, effilochés ou trop larges, boucles d'oreille masculine, cheveux décolorés ne sont donc pas autorisés.
4. Je respecte le matériel qui est mis à ma disposition.
5. Je veille à avoir tout mon matériel et donc, je n'emprunte rien aux autres.
6. Je ne bavarde pas en classe durant les heures de cours.
7. Je ne chique pas, je ne bois pas, je ne mange pas, ni dans les rangs, ni en classe, même entre les cours.
8. Je ne quitte pas mon local de classe entre les cours. Je ne jette même pas un coup d'œil dans les couloirs ! Je ne vais aux toilettes que durant les récréations.
9. Dès que le professeur quitte la classe, je range ce dont je n'ai plus besoin et je prépare ce qui est nécessaire pour le cours suivant. Je garde la place qui m'a été attribuée par le titulaire.
10. Lorsqu'un matin, j'arrive en retard à l'école, je passe d'abord à l'accueil et je présente ensuite mon journal de classe au professeur. Lors des interours, aucun retard n'est toléré.
11. a) Lorsque j'ai été absent(e), dès mon retour, je mets mon journal de classe et mes cours en ordre. Je suis aidé(e) pour cela par un élève de ma classe.
b) Je suis tenu(e) de présenter les interrogations et les devoirs prévus avant mon absence.
12. a) Durant les récréations, je ne me promène pas dans les couloirs.
b) Dès qu'il sonne, je me mets en rang et je me tais. La récréation est terminée !
13. En fin de journée, lorsque je quitte mon local, je n'oublie pas d'effectuer la charge qui m'a été attribuée par mon titulaire.
14. Lorsque j'arrive à l'école le matin, je ne me promène plus à l'extérieur. Je reste dans le bâtiment.
15. Je transporte mes cours dans un sac à usage scolaire (cartable, sac à dos ou autre). Sacs plastique et sacs à main ne sont donc pas autorisés.

